

Association « Ecole de Musique de Rouen »

PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19 – JUIN 2020

<p>CONSIGNES POUR TOUS (salariés et élèves)</p>	Respect des gestes barrières et du protocole sanitaire
	Accès interdit si température corporelle supérieure à 37°8
	Entrée par le 19 boulevard d'Orléans
	Sortie par le 21 boulevard d'Orléans
	Port du masque obligatoire dans les parties communes à partir de 11 ans
	Gel hydroalcoolique à l'entrée de l'école pour désinfection des mains
	Respect du sens unique de circulation au sein de l'école (fléchage)
	Distanciation à respecter – 2 personnes maximum sur un palier
	Aucun accompagnateur autorisé sauf pour personne en situation de handicap
	En cas de détection du Covid 19 pour un salarié ou un élève, prévenir l'association afin d'en avertir les personnes qu'il a contactées
<p>OBLIGATIONS DES PROFESSEURS</p>	Formation des élèves aux gestes barrière
	Le professeur se charge d'ouvrir et de fermer la (les) porte(s) de la salle de cours pour chaque élève
	Donner du gel hydroalcoolique à chaque élève lors de son arrivée pour désinfection de ses mains
	Désinfection des mains entre chaque cours
	Entre chaque cours, désinfection du matériel utilisé par l'élève
	Aération complète de la salle toutes les 3 heures
	Respect des horaires de cours pour garantir la fluidité dans les locaux
	Distanciation de 4 mètres tout autour d'un instrumentiste à vent ou d'un choriste
	Port du masque ou d'une visière sauf pour les instrumentistes à vents
<p>OBLIGATIONS DES ADHERENTS</p>	Disposer de son masque personnel
	Les élèves devront faire le nettoyage de l'instrument à la maison
	Disposer de mouchoirs à usage unique
	Port du masque obligatoire en cours pour les plus de 11 ans (sauf instrumentistes à vent et choristes)
	Les élèves ne pourront se rendre aux toilettes pendant leur cours (sauf situation exceptionnelle) donc anticipation indispensable

MESURES ADOPTEES PAR L'ASSOCIATION

Formation du personnel aux règles d'hygiène Covid 19

Entrée par le n° 19 et sortie par le n° 21 (boulevard d'Orléans)

Sens unique de circulation fléché dans l'école

Marquage au sol des distanciations dans les couloirs

Aucun accompagnateur dans les locaux

Gel hydroalcoolique à l'entrée de l'école pour lavage des mains

Gel hydroalcoolique dans chaque salle et au secrétariat

Lingettes virucides pour le matériel dans chaque pièce

Masques jetables à disposition des salariés

Visière remise à chaque salarié sur demande

Poubelles avec couvercle dans les salles de cours

Aération des locaux utilisés toutes les 3 heures

Savon liquide et serviettes à usage unique dans les sanitaires

Salle d'attente condamnée

Salles exigües condamnées

Installation des salles selon les règles de distanciation avec marquage au sol

Nettoyage des locaux avant la reprise

Désinfection quotidienne des locaux

Si un élève manifeste des symptômes au sein de l'école, il sera isolé dans une salle et le responsable légal prévenu pour venir le récupérer.

Les adhérents ayant eu contact avec cet élève seront informés par mail.

Les lieux fréquentés par cet élève seront désinfectés.

Indication des sanitaires réservés au personnel et des sanitaires réservés aux adhérents ; 1 seule personne dans le local

Travail à distance privilégié pour tout salarié à risque